

5) REGLEMENT INTERIEUR FFE48816_EST48809

35ème rapide International Challenge Denis SCHITZ – Tressange 02juin2019

Article 1 :

L'échiquier tressangeois « Pays-Haut » organise le 2 juin 2019 son **35ème rapide International Challenge Denis SCHITZ**, comptant pour le classement dans le circuit des championnats de Moselle individuels rapides 2018/2019.

Ce tournoi se déroule F.S.C. Alain François 2, rue de l'église 57710 TRESSANGE. Il est ouvert à tous, les non-licenciés étant tenus de prendre au moins une licence B F.F.E. sur place auprès de l'organisateur avec **obligation de présenter un certificat de non contre indication à la pratique sportive**. Prise de licence B FFE sur place: 10 €uros + 20 ans - 5 €uros – 20 ans.

Article 2 :

-Tournoi FFE48816 Open A homologué FIDE: ouvert à toutes les catégories, licence B minimum si FFE, obligatoire.

-Tournoi EST48809: ouvert uniquement aux catégories Petits-Poussins, Poussins, Pupilles. licence B minimum si FFE obligatoire.

Tournois composés de 7 rondes de 2 X 15 minutes. L'arbitre peut éventuellement retrancher une ou plusieurs rondes, suivant le nombre de participants. Appariements réalisés à l'aide du logiciel PAPI (logiciel officiel de la FFE).

Article 3 :

- "*La version anglaise de ce texte est la version officielle des Règles du Jeu d'Échecs telle qu'adoptée par le 88ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goynuk (Antalya, Turquie). Ces Règles du Jeu d'Échecs entrent en vigueur le 1er janvier 2018.*"

- **Règles du Jeu d'échecs rapide Annexes A et Directive III: utilisation des articles A4 et III.5.**

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leurs licences et réglés leurs droits d'inscription dans les limites prévues. Les joueurs retardataires seront appariés ronde 2 ou suivante. Début de la 1^{ère} ronde à 14H00. Clôture du tournoi vers 18H30, suivi du palmarès et remise des prix.

Tout joueur absent ou non représenté lors de la lecture du palmarès renonce à son prix.

Article 4 :

Droits d'inscriptions Open A:

- Vétéran.es + Senior.es+ + Senior.es: 8 €uros
- Juniors + Cadets + Minimes + Benjamins + Pup + Pou + Ppo: 4 €uros.

Droits d'inscriptions -12ans B:

- Pupilles + Poussins + Petits-Poussins: 3 €uros.

Répartition des Prix : la répartition des prix est la suivante

- **1^{er} Classé , 30% des droits d'inscription adultes = ?? €.**

- **2^{ème} Classé, 25% des droits d'inscription adultes = ?? €.**

- **3^{ème} Classé, 15% des droits d'inscription adultes = ?? €.**

- **30% des droits d'inscription adultes si au moins 3/cat : 1^{er}=-1300r, 1^{er}1301-1500r, 1^{er}1501-1700r, 1^{ères} et 1^{ers} Vétéranes, 1^{ères} et 1^{ers} Seniors +, 1^{ères} et 1^{ers} Seniors, 1^{ères} et 1^{ers} Juniors et 1^{ères} et 1^{ers} Cadets = ??€.**

– **Coupe aux 1^{ers} et 1^{ères}: Minimes, Benjamins, si au moins 3/cat .**

– **Coupe aux 1^{ères.ers} , 2^{èmes} et 3^{èmes}: Pupille.ttes, Poussin.es et Petit.es-Poussin.es, tournoi B.**

La liste complète des prix sera affichée avant la 3^{ème} ronde. Les prix en espèces sont non cumulables et sont attribués au classement uniquement. Les prix seront partagés équitablement si l'égalité persiste après le classement au nombre de points et les départages.

Article 5 :

Le classement se fera au total des points marqués (**gain=1 ; nul=0.5 ; perte = 0**). En cas d'égalité, le départage se fera au Buchholz pour le A, système cumulatif pour le B. Si l'égalité persiste, le départage à la performance sera appliqué.

Article 6 :

- Tout joueur ne se présentant pas à sa table après 5' de jeu sera déclaré FORFAIT pour la ronde en cours.
- Organisation : après la partie, les 2 joueurs annoncent ensemble le résultat de la partie à la table des résultats.
- Les résultats de la ronde écoulée seront affichés. Toute contestation sur un résultat ne sera acceptée qu'avant le lancement de la ronde suivante.

Article 7 :

Il est demandé de prendre connaissance et de se conformer:

- **A la Charte du Joueur d'échecs**
- **Au code du Sportif**
- **Au code de l'éthique de la F.I.D.E.**

Mesures disciplinaires :

- une tenue correcte est exigée de la part de chaque participant.
- analyse et blitz interdits dans la salle de tournoi
- éviter toute discussion et quitter l'aire de jeu dès la fin de sa partie.
- signalement des abandons non justifiés à la DNA de la FFE à travers le DTTS pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.
- interdiction de fumer dans les salles de tournoi et dans l'aire de jeu délimitée par l'arbitre.
- utilisation des téléphones portables interdite, sauf dérogation dûment justifiée. Ceux-ci ne devront émettre aucun son ni être apparents, sinon perte de la partie.
- En cas de contrôle anti-dopage, chaque joueur devra se conformer aux consignes des autorités compétentes.
- Il ne sera pas établi de règles concernant les accords de nullité. L'arbitre veillera au respect des règles générales.

**Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.
Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.**

Article 8 :

Arbitre principal: **M. LECLERC Bernard, A06292, AFO2 agréé fide.**

Arbitre stagiaire adjoint : //

Article 9 :

Jury d'appel: **NON CONSTITUE.**

S'il devait se constituer avant le début de la première ronde, sa composition sera affichée avec le règlement. Il se composera de membre(s) de l'organisation, de joueur(s), d'un arbitre.

Pour saisir la Commission d'Appel Sportive Fédérale ou de la Ligue, il faut signaler verbalement à l'arbitre son intention de contester sa décision et cela avant la fin de la partie. La réclamation écrite doit parvenir à l'arbitre avant le début de la ronde suivante pour être validée.

Article 10 :

Le **Règlement Intérieur** devra être affiché dans l'aire de jeu avant le début de la compétition. Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement.

L'arbitre principal:

leclerchbernard

Pour l'organisation :

Echiquier Tressangeois Pays-Haut